

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2734

14 décembre 2010

### SOMMAIRE

3L Investment Holding SA .....	131194	Kensington S.A. ....	131192
Alcon S.à r.l. ....	131228	Lagena Holding Company AG .....	131227
Anima Management Company S.A. ....	131194	Leudelange Fund, SICAV-SIF .....	131186
Aurora Securities .....	131231	Mamer-Solar S.C. ....	131226
Avolon Investments S.à r.l. ....	131216	MAN-AHL Landmark .....	131193
A.Z. Participations S.A. ....	131230	MAN-AHL Landmark .....	131193
Baja International S.à r.l. ....	131203	MAN-AHL Milestone .....	131202
Balzak s.a. ....	131215	MAN-AHL Milestone .....	131202
Calgary (Holdings) S.A. ....	131188	MAN-AHL Milestone .....	131193
Camlux B .....	131230	MAN-AHL Milestone .....	131193
Chemical Project Investments S.A. ....	131228	MOOR PARK MB 14 Kassel bei Vellmar S.à r.l. ....	131228
Compagnie d'Investissement des Alpes S.A. ....	131230	Novara Aquilone Sicav .....	131191
Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés .....	131186	Orphie SA .....	131198
ConocoPhillips Petroleum Holdings S.à r.l. .....	131232	Paul MN Holdings, S.à r.l. ....	131227
Cosmar S.A. ....	131225	Pfizer Atlantic Holdings S.à r.l. ....	131196
Daims S.A. ....	131225	Pfizer Integration Finance S.à r.l. ....	131196
Dengold Overseas Holding S.A. ....	131187	Ramius FOF European Platform .....	131190
First Service Holding S.A. ....	131187	'SOMALUX' Société de Matériel Luxem- bourgeoise S.A. ....	131192
FLY33 .....	131228	Stanley Invest Holding S.A. ....	131188
Haymarket Financial Luxembourg 2 ....	131226	Syllus S.A. Holding .....	131190
Haymarket Financial Luxembourg 3 ....	131226	TDV Sàrl .....	131215
Hermina Holding S.A. ....	131190	Tigoni Holding S.A. ....	131189
Hico S.A. ....	131226	Transcargo S.A. ....	131230
ICEC Holding S.A. ....	131216	Translux Participation S.A. ....	131231
ICEC Holding S.à r.l. ....	131216	TRG SOF Holdings IV S.à r.l. ....	131231
Innoplan S.à r.l. ....	131215	Valdes S.A. ....	131231
Intelligent Engineering S.à r.l. ....	131227	Vianta S.A. ....	131189
I.T.U. ....	131202	Vivaro Holdings S.A. ....	131188
		Zeeman TextielSupers - Esch/Alzette ...	131198

**Leudelange Fund, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 150.537.

Dear shareholder,

We hereby invite you to attend to the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders of the Company to be held in the offices of HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA at 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, on 14 January 2011 at 9:30 a.m., because the ordinary general meeting of 10 December 2010 was without a quorum to deliberate and vote on the following agenda:

*Agenda:*

1. Report of the board of directors and report of the auditor.
2. Approval of the balance sheet and profit and loss account as at 30 September 2010 submitted by the board.
3. Allocation of the year end result.
4. Discharge of the directors and auditor in respect of the financial year ended.
5. Composition of the board and duration of terms of office.
6. Appointment of the auditor for the new financial year.
7. Miscellaneous.

Each shareholder - individually or by proxy - will be able to participate in the extraordinary general meeting if his shares have been deposited up to Wednesday, 12 January 2011 at the latest at the registered office of the Company or at HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA, Luxembourg and leaves them there until the end of the extraordinary general meeting. Each shareholder, who complies with the requirements, will be admitted to the extraordinary general meeting.

Luxembourg, December 2010

*Board of Directors.*

Référence de publication: 2010164124/755/26.

---

**Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 4.367.

Dear shareholder,

You are hereby convened to the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the shareholders of the Company which will take place on: 31 December 2010 at 14 00 at 40 boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Conversion of the Company into a Société d'Investissement à Capital Fixe - Fonds d'Investissement Spécialisé (SICAF-FIS) governed by the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialized investment funds as it is or may in future be amended (the "Law") with effect as of 1 January 2011 at the latest, whereas the new object clause of the Company will read as follows:  
"The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in securities of any kind and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio. The Company is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds as it is or may in future be amended (the "Law") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law."  
it being understood that the articles of incorporation of the Company will be drafted in French and that the above object clause shall read as follows:  
"L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en titres de toute nature et autres actifs éligibles dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille. La Société est soumise aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés telle qu'elle a été et pourra être modifiée (la "Loi") et peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la Loi."

2. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company to submit the Company to the Law and to adapt certain governance rules based on legislative updates.
3. Appointment or re-appointment of the following members of the board of directors of the Company:
  - (i) Pierre Ahlborn;
  - (ii) Jean Hoss;
  - (iii) Steven Mills;
  - (iv) Larry Pillard
  - (v) Carole Piwnica; and
  - (vi) Robert Reckinger.
  - (vii) Jacques Reckinger
4. Appointment of Mazars as auditor of the Company.
5. Miscellaneous.

For items 1 and 2 of the agenda, in accordance with article 67-1 of the amended law of the 10th of August 1915 on commercial companies, the general meeting of shareholders of the Company will only validly deliberate if at least one half of the capital is present or represented. If the meeting is not quorated, a second meeting may be convened, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. The second meeting will validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. Resolutions at the general meeting will be adopted if approved at two-thirds of the votes cast.

For items 3 to 5 of the agenda there is no quorum requirement and resolutions will be adopted if approved at a simple majority of votes cast.

Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders of the Company in person or through a special proxy.

Luxembourg, 13 décembre 2010.

*The board of directors of the Company.*

Référence de publication: 2010163809/56.

**Dengold Overseas Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.796.

Les obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 30 décembre 2010 à 10:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation de la modification de l'objet social de la société pour lui donner le teneur d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF") et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par conséquent modification de la dénomination sociale en "DENGOLD OVERSEAS S.A., SPF"
2. Approbation des nouveaux Statuts qui seront adoptés par la société
3. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010164125/795/17.

**First Service Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.192.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 30 décembre 2010 à 11.45 heures au siège social de la société à Luxembourg, 23, rue Beaumont, 6<sup>ème</sup> étage.

*Ordre du jour:*

1. résolution de dissoudre la société et de la mettre en liquidation;
2. nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs;
3. définition des pouvoirs du ou des liquidateurs;
4. fixation de la rémunération du ou des liquidateurs;

5. divers.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010154228/535/17.

---

**Calgary (Holdings) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 20.520.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on *January 3rd, 2011* at 11.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

"Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915."

The statutory general meeting held on May 5, 2010 was not able to deliberate on the item 3, as the legally required quorum was not achieved. The general meeting, which is going to be held extraordinarily on *January 3rd, 2011*, will deliberate whatever the proportion of the capital represented.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2010155606/534/16.

---

**Stanley Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 88.828.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi *30 décembre 2010* à 10:10 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la Société en "STANLEY INVEST HOLDING S.A. S.P.F." et modification de l'article premier des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit: "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."
3. Modification des articles 3 et 15.
4. Divers

L'assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2010 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, le quorum n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010156219/1267/21.

---

**Vivaro Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 107.199.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi *30 décembre 2010* à 10:50 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la Société en " VIVARO HOLDINGS S.A. S.P.F." et modification de l'article premier des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit: "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")." ainsi que la traduction en Anglais comme suit : "The exclusive object of the corporation is the acquisition,

detention, management and realization of financial assets as defined in article 2 of the law of 11 May 2007 related to the formation of a company for the management of family assets ("SPF")".

3. Modification des articles 5 et 21, ainsi que la traduction en Anglais.
4. Divers.

L'assemblée générale du 23 novembre 2010 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, le quorum n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010156222/1267/23.

---

**Tigoni Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 32.924.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu jeudi 30 décembre 2010 à 10:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la Société en "TIGONI HOLDING S.A. S.P.F." et modification de l'article premier des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit: "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."
3. Modification des articles 3 et 11.
4. Divers

L'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2010 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, le quorum n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010156224/1267/21.

---

**Vianta S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 9.915.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu jeudi 30 décembre 2010 à 10:40 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la Société en "VIANTA S.A. S.P.F." et modification de l'article premier des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article trois des statuts relatif à l'objet social comme suit: "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."
3. Modification de l'article 4 des statuts.
4. Rajout d'un article dix-sept comme suit : " Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives, et spécifiquement aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et aux lois modificatives de celle-ci. "
5. Divers

L'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2010 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, le quorum n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010156227/1267/25.

---

**Hermina Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 6.611.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu jeudi 30 décembre 2010 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la Société en "HERMINA HOLDING S.A. S.P.F." et modification de l'article premier des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit: "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."
3. Modification des articles 3 et 11.
4. Divers

L'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2010 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, le quorum n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010156226/1267/21.

---

**Syllus S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 37.716.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu jeudi 30 décembre 2010 à 10.20 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la Société en «SYLLUS S.A. HOLDING S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit: «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»
3. Modification des articles 3 et 15.
4. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2010 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, le quorum n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010156229/1267/21.

---

**Ramius FOF European Platform, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.241.

The shareholders are hereby invited to attend the

**SECOND ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held at the registered office on 29 December 2010 at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at 30 June 2010 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the SICAV.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least one business day prior to the meeting with KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010156932/755/20.

**Novara Aquilone Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.851.

The Shareholder are hereby invited to assist to an:

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders of the Company to be held, before public notary, in Luxembourg at the registered office of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, on *December 23rd, 2010*, at 4 p.m. in order to deliberate upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Fixing the effective date for all the below changes (the "Effective Date") in the articles of incorporation of the Company (the "Articles") as of 28 January 2011.
2. Change of name of the Company from "Novara Aquilone Sicav" to "Gestielle Investment Sicav" and subsequent amendment of the content of Article 1 of the Articles, with effect as of the Effective Date, so as to read as follows: "Article 1. - Name  
There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "Gestielle Investment Sicav" (herein after the "Company")."
3. Amendment of the 2nd paragraph of Article 12 of the Articles to read as follows, with effect as of the Effective Date:  
"Directors shall be elected by the majority of the votes cast."
4. Amendment of the 6th paragraph of Article 13 of the Articles of the Company to read as follows:  
"A director may also participate at any meeting of the board of directors by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such director. Such means must allow the director to participate effectively at such meeting of the board of directors. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously."
5. Amendment of the 12th paragraph of Article 23 of the Articles to read as follows, with effect as of the Effective Date:  
"Each share of whatever class and regardless of the Net Asset Value per share within its class, is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax. A shareholder may also participate at any meeting of shareholders by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such shareholder. Such means must allow the shareholder to participate effectively at such meeting of shareholders. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously."
6. Amendment of the 14th paragraph of Article 23 of the Articles to read as follows, with effect as of the Effective Date:  
"Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast."
7. Addition of a 15th paragraph to Article 23 of the Articles to read as follows, with effect as of the Effective Date:  
"Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote."
8. Amendment of the last paragraph of Article 24 to read as follows, with effect as of the Effective Date:  
"At the general meeting referred to in the preceding paragraphs, there is no minimum quorum required and decisions can be taken with a simple majority of the votes cast."

The draft revised Articles are available for inspection at the registered office of the Company.

The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented.

If the quorum is not reached, a second meeting may be convened, with the same agenda at the same place, and which shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

Shareholders who wish to be represented at the meeting may request a proxy form at the registered address of the Company.

The said proxy form must be duly filled in, signed and returned, before December 17th, 2010, to Ms. Sarah Delbrassine facsimile (+352) 2460 3331 followed by the original per post to the following address:

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Such proxy form will remain valid for the reconvened meeting.

If you want to attend the meeting, please inform us by post, at least 5 days before the meeting, at the address mentioned above.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010159725/755/61.

**Kensington S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.859.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 23 décembre 2010 à 11.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport du Commissaire à la liquidation;
- Décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation;
- Clôture de la liquidation;
- Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010159734/755/17.

**'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 4.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 22 décembre 2010 à 11:00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination sociale de «'SOMALUX' SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE» en «'SOMALUX' SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A., SPF» et modification subséquente de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:  
«'SOMALUX' SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A., SPF» en abrégé «Somalux S.A. SPF» existe sous forme de société anonyme régie, en particulier par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts
2. Adoption du statut de société de gestion de patrimoine familial et modification subséquente de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:  
«La Société a pour seul objet, à l'exclusion de toute autre activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.  
Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière on entend (a) toutes valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des valeurs mobilières définies sub (a) par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux dif-



férents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits y relatifs, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi relative aux SPF.»

3. Ajout à l'article 5 d'un paragraphe ayant la teneur suivante:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi relative aux SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi relative aux SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres»

4. Modification de l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

5. Divers.

Les actionnaires sont avisés qu'un quorum de 50% des actions émises est requis pour délibérer sur les points de l'ordre du jour. Si le quorum n'était pas atteint, une 2e Assemblée portant sur ces points devra être convoquée. Les résolutions pour être valables devront réunir les 2 tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010159738/795/50.

---

#### **MAN-AHL Landmark, Fonds Commun de Placement.**

L'acte modificatif au règlement de gestion de MAN-AHL Landmark au 28 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUGC Lux Management S.A.

Référence de publication: 2010157837/9.

(100181417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

#### **MAN-AHL Landmark, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de MAN-AHL Landmark coordonné au 28 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUGC Lux Management S.A.

Référence de publication: 2010157838/9.

(100181418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

#### **MAN-AHL Milestone, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de MAN-AHL Milestone coordonné au 29 novembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUGC Lux Management S.A.

Référence de publication: 2010158512/9.

(100182245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

#### **MAN-AHL Milestone, Fonds Commun de Placement.**

L'acte modificatif au règlement de gestion de MAN-AHL Milestone au 29 novembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUGC Lux Management S.A.

Référence de publication: 2010158513/9.

(100182246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Anima Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 60.170.

Das Verwaltungsreglement des ANIMA FUND, welcher von der ANIMA Management Company S.A. verwaltet wird und Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für ANIMA Management Company S.A.  
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.  
Holger Rueth / Martin Rausch  
Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2010159861/15.

(100184463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

**3L Investment Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 81.867.

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "3L INVESTMENT HOLDING S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 81867, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1044 du 21 novembre 2001.

La séance est ouverte à 17h30 heures sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de mille US dollars (USD 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept cent cinquante mille US dollars (USD 750.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise.
2. Transfert du siège social de Luxembourg vers Dubaï sans rupture de la personnalité juridique, et adoption de la forme juridique d'une société anonyme selon le droit applicable à l'Emirate of Ras Al Khaimah Free Trade Zone Authority (UAE).
3. Fixation du siège social à DIFC, Level 5, Precinct Building, PO Box 506565 Dubaï aux Emirats arabes unis.
4. Modification de la dénomination sociale en "3L INVESTMENT HOLDING S.A.".
5. Démission de quatre administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
6. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
7. Nomination d'un administrateur unique.
8. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
9. Effet juridique relative aux résolutions prises.

10. Mandat à donner à Tax and Finance (DIFC) Limited aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce de Ras Al Khaimah Free Trade Zone Authority.

11. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 18 novembre 2010 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société à Dubaï aux Emirats arabes unis, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société anonyme selon le droit applicable à l'Emirate of Ras Al Khaimah Free Trade Zone Authority (UAE).

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société à Dubaï au DIFC, Level 5, Precinct Building, PO Box 506565 Dubaï aux Emirats arabes unis.

La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "3L INVESTMENT HOLDING S.A.".

*Cinquième résolution*

Il est pris acte de la démission de quatre administrateurs en place:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Andrea DANY, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole THOMMES, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Sixième résolution*

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:

la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Septième résolution*

En remplacement des administrateurs démissionnaires la personne suivante est nommée en qualité d'administrateur unique de la Société:

- Monsieur Jean Paul DEGAETANO, né le 30 janvier 1984 à Malte et résident à Dubaï, The Greens, Arno Bldg A, Apt 122, PO Box 121356 Dubaï aux Emirats arabes unis.

Lequel mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2011.

*Huitième résolution*

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société à l'Emirate of Ras Al Khaimah Free Trade Zone Authority (UAE).

*Effet juridique:*

Les résolutions prises aux points 1 à 8 prendront effet à la date d'obtention du certificat d'inscription à l'Emirate of Ras Al Khaimah Free Trade Zone Authority (UAE).

*Neuvième résolution*

L'assemblée confère tous pouvoirs à Tax and Finance (DIFC) Limited ayant son siège social au DIFC, Level 5, Precinct Building, PO Box 506565 Dubaï aux Emirats arabes unis, aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce de Ras Al Khaimah Free Trade Zone Authority.

131196

*Confirmation*

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de sept cent cinquante mille US dollars (USD 750.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers Dubaï.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51504. Reçu douze euros 12,00 €  
Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg le 1<sup>er</sup> DEC. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010160109/106.

(100184297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

**Pfizer Atlantic Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Pfizer Integration Finance S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.586.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of December.

Before us Maitre Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- "PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) S.à r.l.", a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B93.646

duly represented by Ms. Linda HARROCH, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 7 2010.

- "WARNER-LAMBERT COMPANY LLC", a limited liability company organized and existing under the laws of Delaware, having its business address at 235 East 42<sup>nd</sup> Street New York, New York 10017-5755, registered with the state of Delaware under number 0111508,

duly represented by Ms. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on December 6, 2010.

- "PFIZER CONVENTION IV LLC", a limited liability company organized and existing under the laws of Delaware, having its business address at 235 East 42<sup>nd</sup> Street, New York, New York 10017-5755, registered with the state of Delaware under number 3625967

duly represented by Ms. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on December 7, 2010.

- "PFIZER CONVENTION III LLC", a limited liability company organized and existing under the laws of Delaware, having its business address at 235 East 42<sup>nd</sup> Street, New York, New York 10017-5755

duly represented by Ms. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on December 7, 2010.

- "PFIZER SERVICE COMPANY IRELAND", a limited liability company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at The Watermarque Building, Ringsend Road, Dublin 4, Ireland, registered with the Companies Registration Office in Ireland, under number 167647

duly represented by Ms. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on December 7, 2010.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities are the sole partners of "Pfizer Integration Finance S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B156586 and incorporated by a deed of the undersigned notary on 10 November 2010, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose articles have been amended on the 23rd of November 2010 (the "Company").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

*Sole resolution*

The partners resolve to change the name of the Company into “Pfizer Atlantic Holdings S.à r.l.” and as a consequence resolve to amend the article 2 of the Company’s articles of incorporation which shall now read as follows:

“ **Art. 2.** The denomination of the Company is “Pfizer Atlantic Holdings S.à r.l.”

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille dix, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU**

“PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du register de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B93.646,

représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Luxembourg le 7 décembre 2010.

- “WARNER-LAMBERT COMPANY LLC”, une limited liability company régie et existante sous les lois du Delaware, ayant son adresse commerciale au 235 East 42<sup>nd</sup> Street New York, New York 10017-5755, enregistrée auprès de l’état du Delaware sous le numéro 0111508,

représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d’une procuration donnée le 6 décembre 2010.

- “PFIZER CONVENTION IV LLC”, une limited liability company régie et existante sous les lois du Delaware, ayant son adresse commerciale au 235 East 42<sup>nd</sup> Street New York, New York 10017-5755, enregistrée auprès de l’état du Delaware sous le numéro 3625967,

représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d’une procuration donnée le 7 décembre 2010.

- “PFIZER CONVENTION III LLC”, une limited liability company régie et existante sous les lois du Delaware, ayant son adresse commerciale au 235 East 42<sup>nd</sup> Street New York, New York 10017-5755,

représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d’une procuration donnée le 7 décembre 2010.

- “PFIZER SERVICE COMPANY IRELAND”, une limited liability company constituée sous les lois d’Irlande, ayant son siège statutaire au The Watermarque Building, Ringsend Road, Dublin 4, Irlande, enregistrée auprès du Companies Registration Office en Irlande, sous le numéro 167647,

représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d’une procuration donnée le 7 décembre 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées “ne varietur” par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les sociétés mentionnées ci-au-dessus sont les associés de “Pfizer Integration Finance S.à r.l.”, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B156586, et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné date du 10 novembre 2010 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la “Société”) et dont les statuts ont été modifiés le 23 novembre 2010.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu’elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

*Unique résolution*

Les associés décident de changer la dénomination sociale en “Pfizer Atlantic Holdings S.à r.l.” et par conséquent décident de changer l’article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La dénomination de la Société est “Pfizer Atlantic Holdings S.à r.l.”.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l’anglais, constate par les présentes qu’à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d’une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15372. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010163179/99.

(100188659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Zeeman TextielSupers - Esch/Alzette, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-4170 Esch-sur-Alzette, 46, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.850.

*Extrait du procès verbal des résolutions prises par le conseil d'administration de la société principale le 02 décembre 2010*

Je soussigné Pierre METZLER, Avocat à la cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en ma qualité de mandataire spécial de la Société, certifie que les résolutions suivantes ont été dûment adoptées lors de la réunion.

Le conseil d'administration de la Société a décidé en date du 2 décembre 2010 ce qui suit:

1. Suite à l'apport en nature en date du 30 Novembre 2010 par la Société Principale à la société Zeeman Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, boulevard J.F. Kennedy L-4170 Esch/Alzette, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-136358, de l'ensemble du patrimoine tant actif que passif jusqu'alors alloué à la Succursale, de fermer la Succursale avec prise d'effet au 2 décembre 2010, cette dernière n'ayant plus aucune activité opérationnelle.

2. De révoquer avec prise d'effet au 2 décembre 2010 Monsieur Eric Van der Woude et Monsieur Barthold Eduard Karis de leurs fonctions de représentants permanents de la succursale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Décembre 2010.

Pierre METZLER.

Référence de publication: 2010163794/21.

(100189644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

**Orphie SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.612.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le cinq novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'établissement de droit du Liechtenstein «ORPHIE S.A.», c/o Administrat Anstalt, ayant son siège à Administrat Anstalt, Landstrasse 11, LIE-9495 TRIESEN, (Liechtenstein), constituée en date du 22 mars 1990, inscrite au "Öffentlichkeitsregister Liechtenstein - Hauptregister" sous le numéro FL-0001.118.342-3.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Transfert du siège social de Triesen (Liechtenstein) à L1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg), transformation de l'établissement en société anonyme et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise.

2) Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.»

3) Refonte des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise.

4) Nomination des membres du conseil d'administration.

5) Nomination d'un commissaire aux comptes.

6) Fixation de la durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

7) Fixation de l'adresse de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate le transfert du siège social, statutaire et administratif de l'établissement de LIE-9495 Triesen (Liechtenstein) Administratral Anstalt, Landstrasse 11, à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie et décide d'adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois.

Par cette transformation de l'établissement en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée. La société anonyme est la continuation de l'établissement tel qu'il a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Est annexée aux présentes, une copie d'une Assemblée Générale du 20 septembre 2010, tenue à Triesenberg et décidant le transfert du siège social, ainsi qu'un rapport du réviseur d'entreprises Monsieur Gerhard Nellinger, daté du 12 octobre 2010 dont les conclusions sont établies comme suit:

*"Conclusions*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond et est au moins égale au montant du capital de CHF 120.000, soit EUR 90.000, de la société ORPHIE S.A.»

Ainsi qu'un extrait du registre de commerce daté du 06 octobre 2010 du «Öffentlichkeitsregister Liechtenstein - Hauptregister», ainsi qu'une «VERFUGUNG» au 5 octobre 2010 signée par les administrateurs et un rapport du réviseur d'entreprise luxembourgeois.

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société qui sera dorénavant libellé comme suit:

"La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de

participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays."

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ORPHIE SA".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, social.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays."

**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à 90.000 EUROS (quatre-vingt-dix mille EUROS), divisé en 900 (neuf cents) actions de 100.- EUROS (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.



Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2011.

#### *Quatrième résolution*

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2) Sont nommés administrateurs de la société:

- Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

Monsieur Riccardo MORALDI est également nommé président du Conseil d'administration;

- Madame Laurence BARDELLI, employée privée, née à Villerupt (France) le 8 décembre 1962, employée privée, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

- Monsieur Pier Luigi RUGGERI, administrateur de sociétés, né le 25 février 1936 à Paradiso (Suisse) et demeurant à Via Ruvigliana 23, 6900 Lugano (Suisse).

#### *Cinquième résolution*

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes de la société:

La société SER.COM Sàrl, ayant son siège social à L-1227 Luxembourg, 3 rue Belle Vue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.942.

131202

*Sixième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Bardelli, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49453. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150428/211.

(100173044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**MAN-AHL Milestone, Fonds Commun de Placement.**

L'acte modificatif au règlement de gestion de MAN-AHL Milestone au 29 novembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUGC Lux Management S.A.

Référence de publication: 2010163806/9.

(100188994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**MAN-AHL Milestone, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de MAN-AHL Milestone coordonné au 29 novembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUGC Lux Management S.A.

Référence de publication: 2010163807/9.

(100189009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**I.T.U., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 27.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142774/10.

(100163487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Baja International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 71.716.013,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.948.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of September

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Mintec Processing Ltd., a corporation incorporated and governed by the laws of Canada, having its registered office at Suite 2350-1177 West Hastings Street, Vancouver, BC V6E 2K3, Canada, and registered with the Trade Register of Canada, under number 859654774, (the "Sole Shareholder")

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on September 7, 2010.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That Mintec Processing Ltd., aforementioned, is the sole shareholder of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Baja International S.à r.l., having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.948 and incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, on June 16, 2010, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 1605 dated August 7, 2010.

The company's articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger (aforementioned), on September 6, 2010, not yet published in the Memorial, Recueil Spécial C (the "Company").

II. That the Company's share capital is fixed at forty-five million sixteen thousand US Dollar (USD 45,016,000) represented by forty-five million sixteen thousand (45,016,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, and an aggregate nominal value of forty-five million sixteen thousand US Dollar (USD 45,016,000).

III. That the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of an uncontested, current and immediately exercisable claim.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Creation of two different classes of shares namely the ordinary shares (the "Ordinary Shares") and the mandatory redeemable preferred shares ("MRPS");

2. Conversion of the current forty-five million sixteen thousand (45,016,000) shares of the Company with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each and an aggregate nominal value of forty-five million sixteen thousand US Dollar (USD 45,016,000) into Ordinary Shares;

3. Conversion of the current share premium of the Company amounting to one hundred thirty million four hundred ninety-eight thousand four hundred US Dollar (USD 130,498,400) into Ordinary Shares Premium;

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-six million seven hundred thousand thirteen US Dollar (USD 26,700,013) in order to raise it from its present amount of forty-five million sixteen thousand US Dollar (USD 45,016,000) to seventy-one million seven hundred sixteen thousand thirteen US Dollar (USD 71,716,013) by the issue of twenty-six million seven hundred thousand thirteen (26,700,013) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each and an aggregate nominal value of twenty-six million seven hundred thousand thirteen US Dollar (USD 26,700,013), together with a MRPS premium of eighty million one hundred thousand forty US Dollar and sixty cents (USD 80,100,040.60) (the "New Shares");

5. Subscription by the Sole Shareholder to all the New Shares;

6. Full payment of the New Shares by contribution in kind in the total value of one hundred six million eight hundred thousand fifty-three US Dollar and sixty cents (USD 106,800,053.60), consisting of an uncontested, current and immediately exercisable claim (the "Contributed Assets");

7. Consideration of the valuation method used for determining the value of the Contributed Assets;

8. Subsequent restatement of Articles 6, 8, 12 and 13 of the Company's articles of association that shall henceforth read as follows:

**Art. 6. Share capital - Shares.**

**6.1 Subscribed share capital**

The share capital is fixed at seventy-one million seven hundred sixteen thousand thirteen US Dollar (USD 71,716,013) represented by forty-five million sixteen thousand (45,016,000) ordinary shares of one US Dollar (USD 1) each (the "Ordinary Shares") and twenty-six million seven hundred thousand thirteen (26,700,013) mandatory redeemable preferred shares of one US Dollar (USD 1.-) each (the "MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up. For the sake of

clarity, “shares” in the present Articles shall include Ordinary Shares and MRPS. At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

#### 6.2 Share premium

Ordinary Shares and MRPS (together referred to as the «classes» of shares and each referred to as a «class» of shares) can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Any amount of share premium which has been paid in addition to the nominal value of the Ordinary Shares (the “Ordinary Shares Premium”) shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the “Ordinary Shares Premium Account”. Any amount of share premium which has been paid in addition to the nominal value of the MRPS (the “MRPS Premium”) shall remain attached to the MRPS and shall be designated as the “MRPS Premium Account”.

As long as the Company has one sole shareholder, a portion of Ordinary Shares Premium equal to 10% of the share capital (represented by both Ordinary Shares and MRPS) should be allocated to the legal reserve.

#### 6.3 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

As long as the Company has one sole shareholder, if an impairment is booked in the Company’s quarterly accounts on the value of any of its subsidiaries and if the quarterly accounts show that further to such impairment the Company is in a loss position, the shareholder shall, before the end of the financial year during which the impairment is booked, decrease the Ordinary Share Premium Account in order to absorb such loss.

#### 6.4 Redemption of shares

MRPS are at any time redeemable at the option of the Company. The sole shareholder, or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders may resolve to redeem part or all of the MRPS subject however to the conditions as set out below.

The Company shall redeem the MRPS at the latest on September 8, 2020 (the “Maturity Date”), for an amount corresponding to the total nominal value of the outstanding MRPS, MRPS Premium Account, as well as any preferred dividend as defined in Article 12 accrued but not yet declared on MRPS repurchased at the time of redemption. Nonetheless, the MRPS shall only be repurchased if the Company has sufficient available funds to do so on the concerned date. The payment for the redeemed MRPS can be effected in cash or kind, if the Company and the MRPS holder(s) agree thereto. In case the Company does not dispose of sufficient cash to repurchase the MRPS at the Maturity Date, it may, at its sole discretion, repurchase the MRPS by payment in kind (partially or in full) under the condition that the Company has sufficient funds available for distribution on the Maturity Date.

MRPS redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of share capital shall be reduced accordingly. In addition, the MRPS Premium Account shall be reduced accordingly.

#### 6.5 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 6.6 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

#### 6.7 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders’ register in accordance with article 185 of the Law.

**Art. 8. General shareholders’ meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders’ meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of each class of shares and owning together more than half of the entire share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of each class of shares and owning together at least three quarter of the Company’s entire share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders’ meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 12. Distribution of profits.** For every financial year of the Company, and for the first time at the occasion of its first financial year, the holders of MRPS are entitled to a cumulative preferred dividend of 9,875% a year, to be accrued on a daily basis (360-days/year), computed on the nominal value of the MRPS and MRPS Premium Account (“Preferred Dividend”).

Preferred Dividends shall be cumulated and may be declared each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available. If the current year’s Preferred Dividends may not be declared (due to a lack of distributable profits), they shall be cumulated and can be declared in the next financial year, or the first following year in which there is sufficient profit to distribute.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to the remainder of the Company’s profit for any given financial year (“Ordinary Dividend”), but no dividends will be paid to the holders of the Ordinary Shares until all rights to Preferred Dividends of the holders of MRPS of the current year and the prior years have been paid.

The above Preferred Dividends do not have any impact on the obligation for each shareholder to participate to the losses under the sequence described in article 13 of the present Articles.

The board of managers may resolve to pay one or more interim dividends with respect to the MRPS (“Preferred Interim Dividend”) and Ordinary Shares (“Ordinary Interim Dividend”), including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The declaration of Preferred Interim Dividends should be limited to the Preferred Dividends actually accumulated on MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in excess of the profits necessary to declare the Preferred Interim Dividend until the financial year end. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company’s expense.

The total amount to be distributed may not exceed total distributable profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Upon winding-up of the Company, subject the prior payment of the Company’s creditors and to the availability of funds, the holders of the MRPS have a preferred right to the repayment of their contributions (i.e. MRPS and MRPS Premium Account) and Preferred Dividend accrued or declared but not yet paid at that time.

The holders of the Ordinary Shares are not entitled to the repayment of their contribution (i.e. Ordinary Shares, Ordinary Shares Premium Account, Ordinary Shares Premium allocated to the legal reserve or any other reserve if any) until all rights to repayment of the holders of MRPS have been discharged. Should there be insufficient funds to pay entirely the preferred repayment right of MRPS, available funds will be allocated to the holders of MRPS pro rata their repayment rights. Holders of the Ordinary Shares are entitled to the entire liquidation proceeds (liquidation profits) of the Company after the holders of MRPS have received their preferred rights to repayment. Holders of MRPS are thus excluded from any liquidation surplus of the Company after having received their preferred right to repayment.

In case of liquidation losses, such losses will be supported firstly by the holders of the Ordinary Shares, and then by the holders of the MRPS when necessary.

9. Allocation of an amount of two million six hundred seventy thousand two US Dollar (USD 2,670,002) from the Ordinary Shares Premium Account to the legal reserve account;

10. Miscellaneous.

V. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to create two different classes of shares namely the ordinary shares and the mandatory redeemable preferred shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the current forty-five million sixteen thousand (45,016,000) shares of the Company with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each and an aggregate nominal value of forty-five million sixteen thousand US Dollar (USD 45,016,000) into forty-five million sixteen thousand (45,016,000) Ordinary Shares of the Company with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each and an aggregate nominal value of forty-five million sixteen thousand US Dollar (USD 45,016,000).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the current share premium of the Company amounting to one hundred thirty million four hundred ninety-eight thousand four hundred US Dollar (USD 130,498,400) into ordinary shares premium.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of twenty-six million seven hundred thousand thirteen US Dollar (USD 26,700,013) in order to raise it from its present amount of forty-five million sixteen thousand US Dollar (USD 45,016,000) to seventy-one million seven hundred sixteen thousand thirteen US Dollar (USD 71,716,013) by the issue of twenty-six million seven hundred thousand thirteen (26,700,013) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each and an aggregate nominal value of twenty-six million seven hundred thousand thirteen US Dollar (USD 26,700,013), together with a MRPS Premium of eighty million one hundred thousand forty US Dollar and sixty cents (USD 80,100,040.60).

*Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder through its proxyholder declares to subscribe to all twenty-six million seven hundred thousand thirteen (26,700,013) MRPS with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, and an aggregate nominal value of twenty-six million seven hundred thousand thirteen US Dollar (USD 26,700,013) together with a MRPS Premium amounting to eighty million one hundred thousand forty US Dollar and sixty cents (USD 80,100,040.60) and to fully pay them up by means of a contribution in kind consisting in the Contributed Asset.

The total value of such contribution, which is declared to be of one hundred six million eight hundred thousand fifty-three US Dollar and sixty cents (USD 106,800,053.60), by the Sole Shareholder, and whose valuation is accepted by the Company, is subject to an independent auditor's report established by Ernst & Young, Société Anonyme, with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, which report concludes as follows:

*Conclusion*

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the 26,700,013 MRPS of par value of USD 1 each, to be issued with total related MRPS premium of USD 80,100,040.60, hence total consideration amounting to USD 106,800,053.60

Ernst & Young, Société Anonyme"

Such report, being initiated "ne varietur" shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Effective implementation of the contribution*

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole beneficial owner of the Contributed Asset and has the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such Contributed Asset is effective today without restriction;
- all further formalities are in course in the country of location of the Contributed Asset in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Fifth resolution*

Following the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to restate Articles 6, 8, 12 and 13 of the Company's articles of association that shall henceforth read as follows:

**Art. 6. Share capital - Shares.**

**6.1 Subscribed share capital**

The share capital is fixed at seventy-one million seven hundred sixteen thousand thirteen US Dollar (USD 71,716,013) represented by forty-five million sixteen thousand (45,016,000) ordinary shares of one US Dollar (USD 1) each (the "Ordinary Shares") and twenty-six million seven hundred thousand thirteen (26,700,013) mandatory redeemable preferred shares of one US Dollar (USD 1.-) each (the "MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up. For the sake of clarity, "shares" in the present Articles shall include Ordinary Shares and MRPS. At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

**6.2 Share premium**

Ordinary Shares and MRPS (together referred to as the «classes» of shares and each referred to as a «class» of shares) can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles.

Any amount of share premium which has been paid in addition to the nominal value of the Ordinary Shares (the “Ordinary Shares Premium”) shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the “Ordinary Shares Premium Account”. Any amount of share premium which has been paid in addition to the nominal value of the MRPS (the “MRPS Premium”) shall remain attached to the MRPS and shall be designated as the “MRPS Premium Account”.

As long as the Company has one sole shareholder, a portion of Ordinary Shares Premium equal to 10% of the share capital (represented by both Ordinary Shares and MRPS) should be allocated to the legal reserve.

### 6.3 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

As long as the Company has one sole shareholder, if an impairment is booked in the Company’s quarterly accounts on the value of any of its subsidiaries and if the quarterly accounts show that further to such impairment the Company is in a loss position, the shareholder shall, before the end of the financial year during which the impairment is booked, decrease the Ordinary Share Premium Account in order to absorb such loss.

### 6.4 Redemption of shares

MRPS are at any time redeemable at the option of the Company. The sole shareholder, or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders may resolve to redeem part or all of the MRPS subject however to the conditions as set out below.

The Company shall redeem the MRPS at the latest on September 8, 2020 (the “Maturity Date”), for an amount corresponding to the total nominal value of the outstanding MRPS, MRPS Premium Account, as well as any preferred dividend as defined in Article 12 accrued but not yet declared on MRPS repurchased at the time of redemption. Nonetheless, the MRPS shall only be repurchased if the Company has sufficient available funds to do so on the concerned date. The payment for the redeemed MRPS can be effected in cash or kind, if the Company and the MRPS holder(s) agree thereto. In case the Company does not dispose of sufficient cash to repurchase the MRPS at the Maturity Date, it may, at its sole discretion, repurchase the MRPS by payment in kind (partially or in full) under the condition that the Company has sufficient funds available for distribution on the Maturity Date.

MRPS redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of share capital shall be reduced accordingly. In addition, the MRPS Premium Account shall be reduced accordingly.

### 6.5 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 6.6 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

### 6.7 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders’ register in accordance with article 185 of the Law.

**Art. 8. General shareholders’ meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders’ meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of each class of shares and owning together more than half of the entire share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of each class of shares and owning together at least three quarter of the Company’s entire share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders’ meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 12. Distribution of profits.** For every financial year of the Company, and for the first time at the occasion of its first financial year, the holders of MRPS are entitled to a cumulative preferred dividend of 9,875% a year, to be accrued on a daily basis (360-days/year), computed on the nominal value of the MRPS and MRPS Premium Account (“Preferred Dividend”).

Preferred Dividends shall be cumulated and may be declared each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available. If the current year’s Preferred Dividends may not be declared (due to a lack of distributable profits), they shall be cumulated and can be declared in the next financial year, or the first following year in which there is sufficient profit to distribute.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to the remainder of the Company's profit for any given financial year ("Ordinary Dividend"), but no dividends will be paid to the holders of the Ordinary Shares until all rights to Preferred Dividends of the holders of MRPS of the current year and the prior years have been paid.

The above Preferred Dividends do not have any impact on the obligation for each shareholder to participate to the losses under the sequence described in article 13 of the present Articles.

The board of managers may resolve to pay one or more interim dividends with respect to the MRPS ("Preferred Interim Dividend") and Ordinary Shares ("Ordinary Interim Dividend"), including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The declaration of Preferred Interim Dividends should be limited to the Preferred Dividends actually accumulated on MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in excess of the profits necessary to declare the Preferred Interim Dividend until the financial year end. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expense.

The total amount to be distributed may not exceed total distributable profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Upon winding-up of the Company, subject the prior payment of the Company's creditors and to the availability of funds, the holders of the MRPS have a preferred right to the repayment of their contributions (i.e. MRPS and MRPS Premium Account) and Preferred Dividend accrued or declared but not yet paid at that time.

The holders of the Ordinary Shares are not entitled to the repayment of their contribution (i.e. Ordinary Shares, Ordinary Shares Premium Account, Ordinary Shares Premium allocated to the legal reserve or any other reserve if any) until all rights to repayment of the holders of MRPS have been discharged. Should there be insufficient funds to pay entirely the preferred repayment right of MRPS, available funds will be allocated to the holders of MRPS pro rata their repayment rights. Holders of the Ordinary Shares are entitled to the entire liquidation proceeds (liquidation profits) of the Company after the holders of MRPS have received their preferred rights to repayment. Holders of MRPS are thus excluded from any liquidation surplus of the Company after having received their preferred right to repayment.

In case of liquidation losses, such losses will be supported firstly by the holders of the Ordinary Shares, and then by the holders of the MRPS when necessary.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to allocate an amount of two million six hundred seventy thousand two US Dollar (USD 2,670,002) from the Ordinary Shares Premium Account to the legal reserve account of the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix le huit septembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Mintec Processing Ltd., une société constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social au Suite 2350-1177 West Hastings Street, Vancouver, BC V6E 2K3, Canada et enregistrée au Registre du commerce du Canada sous le numéro 859654774 ("Associée Unique")

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par l'Associée Unique le 7 septembre 2010.



Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. Que Mintec Processing Ltd., précitée, est l’associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Baja International S.à r.l., ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée aux termes d’un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1605 en date du 7 août 2010.

Les statuts ont été modifiés par acte reçu par Maître Joseph Elvinger (précité) en date du 6 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. Que le capital social de la Société est de quarante-cinq millions seize mille US Dollar (USD 45.016.000) représenté par quarante-cinq millions seize mille (45.016.000) parts sociales d’une valeur nominale d’un US Dollar (USD 1) chacune, et d’une valeur nominale totale de quarante-cinq millions seize mille US Dollar (USD 45.016.000).

III. Que l’Associée Unique est la bénéficiaire d’une créance certaine, liquide et immédiatement exigible.

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Création de deux classes différentes d’actions à savoir des parts sociales ordinaires (les «Parts Ordinaires») et des parts sociales préférentielles avec obligation de rachat (les «Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat»);

2. Conversion des quarante-cinq millions seize mille (45.016.000) parts sociales actuelles de la Société ayant une valeur nominale d’un US Dollar (USD 1) et une valeur nominale totale de quarante-cinq millions seize mille US Dollar (USD 45.016.000) en Parts Ordinaires;

3. Conversion de la prime d’émission actuelle de la Société s’élevant à cent trente millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents US Dollar (USD 130.498.400) en Prime d’Emission des Parts Ordinaires;

4. Augmentation du capital de la Société à concurrence de vingt-six millions sept cent mille treize US Dollar (USD 26.700.013) afin de le porter de son montant actuel de quarante-cinq millions seize mille US Dollar (USD 45.016.000) à soixante et onze millions sept cent seize mille treize US Dollar (USD 71.716.013) par l’émission de vingt-six millions sept cent mille treize (26.700.013) Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat d’une valeur nominale de un US Dollar (USD 1) chacune et d’une valeur nominale totale de vingt-six millions sept cent mille treize US Dollar (USD 26.700.013), avec une prime d’émission des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat d’un montant de quatre-vingt millions cent mille quarante US Dollar et soixante centimes (USD 80.100.040,60) (les «Parts Sociales Nouvelles»);

5. Souscription par l’Associée Unique de toutes les Parts Sociales Nouvelles;

6. Libération intégrale des Parts Sociales Nouvelles par apport en nature d’une valeur totale de cent six million huit cent mille cinquante-trois US Dollar et soixante centime (USD 106.800.053,60), composé d’une créance certaine, liquide et immédiatement exigible(“Actif Apporté”);

7. Prise en compte de la méthode d’évaluation utilisée pour déterminer la valeur des Parts Sociales Apportées;

8. Modification des articles 6, 8, 12 et 13 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

## **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

### **6.1 Capital souscrit et libéré**

Le capital social est fixé à soixante-et-onze millions sept cent seize mille treize US Dollar (USD 71.716.013) représenté par quarante-cinq millions seize mille (45.016.000) parts sociales ordinaires d’une valeur nominale d’un US Dollar (USD 1) chacune (les «Parts Ordinaires») et par vingt-six millions sept cent mille treize (26.700.013) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat d’une valeur nominale d’un US Dollar (USD 1) chacune (les «Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat»), toutes entièrement souscrites et libérées. Dans un souci de clarté, les termes «parts» et «parts sociales» dans les présents statuts incluent les Parts Ordinaires et les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat. A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l’article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s’appliquer, chaque décision de l’associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

### **6.2 Prime d’émission**

Les Parts Ordinaires et les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat (appelées collectivement les «classes» de parts and individuellement appelée «classe» de parts) peuvent être émises avec ou sans prime d’émission, soumises aux obligations légales et aux dispositions des présents statuts. Tout montant de prime d’émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des Parts Ordinaires (la «Prime d’Emission des Parts Ordinaires») restera attaché aux Parts Ordinaires et sera dénommé «Compte de Prime d’Emission des Parts Ordinaires»). Tout montant de prime d’émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat (la «Prime d’Emission des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat») restera attaché aux Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat et sera dénommé «Compte de Prime d’Emission des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat»).

Tant que la Société a un actionnaire unique, une partie des Primes d'Emission des parts Ordinaires s'élevant 10% du capital social (représenté par les Parts Ordinaires et les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat) devra être allouée à la réserve légale.

#### 6.3 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

Tant que la Société est détenue par un actionnaire unique, si une dépréciation est actée dans les comptes quadrimestriels de la Société sur la valeur d'une de ses filiales et si les comptes quadrimestriels établissent que suite à cette dépréciation la Société est en perte, l'actionnaire peut, avant la fin de l'année comptable durant laquelle la dépréciation a été actée, diminuer le Compte de Prime d'Emission des Parts Ordinaires afin de compenser ladite perte.

#### 6.4 Rachat de parts

Les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat sont à tout moment rachetables au gré de la Société. L'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, peut décider de racheter une partie ou l'entièreté des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat conformément aux conditions énoncées ci-après.

La Société devra racheter les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat au plus tard le 8 septembre 2020 (la «Date de Maturité»), pour un montant correspondant à la valeur nominale actuelle des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat, du Compte de Prime d'Emission des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat, et de tout dividende préférentiel, tel que défini à l'article 12, accumulé mais non encore distribué au moment du rachat aux Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat. Néanmoins, les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat seront rachetées uniquement si la Société a suffisamment de fonds disponibles pour ledit rachat. Le paiement des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat rachetées peut être effectué en numéraire ou en nature, si la Société et le(s) détenteur(s) de Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat y consentent. Dans le cas où la Société ne disposerait pas de liquidités suffisantes pour racheter les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat à la Date de Maturité, elle pourra, à sa seule discrétion, racheter les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat par un paiement en nature (partiel ou total), à condition que la Société dispose de fonds distribuables suffisants pour procéder à ce rachat à la Date de Maturité.

Les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat rachetées par la Société doivent être immédiatement annulées et le montant du capital social doit être diminué en conséquence.

Les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat rachetées sont immédiatement annulées et le montant du capital social doit être réduit corrélativement. En outre, le compte de Prime d'Emission des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat devra être réduit en conséquence.

#### 6.5 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.6 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

#### 6.7 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié de chaque classe de parts et détenant ensemble au moins plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts de chaque classe de parts et détenant ensemble au moins trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 12. Distribution des profits.** Pour chaque année comptable de la Société, et pour la première fois lors de sa première année comptable, les détenteurs des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat ont droit à un dividende préférentiel cumulatif de 9,875% par an, déterminé sur une base journalière (360 jours/an), et calculé sur la valeur nominale

des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat et du Compte de Prime d'Emission des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat («Dividende Préférentiel»).

Les Dividendes Préférentiels seront cumulés et peuvent être déclarés chaque année pour autant que la Société ait suffisamment de profits distribuables disponibles. Si les Dividendes Préférentiels de l'année ne peuvent être déclarés (en raison de l'insuffisance des profits distribuables), ils seront cumulés et pourront être distribués durant l'année comptable suivante, ou la première année où il y a un profit suffisant à distribuer.

Les détenteurs des Parts Ordinaires ont droit, chaque année comptable, aux profits restants de la Société (le «Dividende Ordinaire»), mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs de Parts Ordinaires tant que tous les droits à Dividendes Préférentiels des détenteurs des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat de l'année en cours et des années précédentes n'ont pas été acquittés.

Les Dividendes Préférentiels ci-dessus n'ont aucune influence sur l'obligation de chaque actionnaire de participer aux pertes décrites à l'article 13 des présents statuts.

Le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'un ou de plusieurs acomptes sur dividendes concernant les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat («Acompte sur Dividendes Préférentiels») et les Parts Ordinaires («Acompte sur Dividendes Ordinaires»), y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. La déclaration d'Acompte sur Dividende Préférentiels devrait être limitée aux Dividendes Préférentiels accumulés sur les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat au jour où la décision de distribuer un tel dividende est prise. L'Acompte sur Dividendes Ordinaires se limite aux profits distribuables excédants le profit nécessaire à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels jusqu'à la fin de l'année comptable. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société.

Le montant total distribué ne doit pas excéder le montant total des profits distribuables réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Suivant la dissolution de la Société, sous réserve du paiement des créanciers de la Société et de la disponibilité des fonds, les détenteurs des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat ont un droit préférentiel au remboursement de leur apport (comprenant notamment les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat et le Compte de Prime d'Emission des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat) et du Dividende Préférentiel cumulé ou déclaré mais non encore payé.

Les détenteurs de Parts Ordinaires n'ont pas de droit préférentiel au remboursement de leur apport (comprenant notamment les Parts Ordinaires, le Compte de Prime d'Emission des Parts Ordinaires, et la Prime d'Emission des Parts Ordinaires allouée à la réserve légale ou à toute autre réserve) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat n'ont pas été exécutés. S'il n'y a pas de fonds suffisants pour payer entièrement le droit préférentiel de remboursement des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat, les fonds disponibles seront alloués au prorata des droits de remboursement. Les détenteurs de Parts Ordinaires ont droit à l'entière part des bonis de liquidation de la Société après que les détenteurs des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat aient obtenu le paiement de leur droit au remboursement. Les détenteurs des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat sont donc exclus de tout excédant de liquidation de la Société après obtention du paiement de leur droit au remboursement.

En cas de pertes, ces pertes sont supportées premièrement par les détenteurs de Parts Ordinaires, et ensuite, si nécessaire, par les détenteurs des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat.

9. Allocation d'un montant de deux millions six cent soixante-dix mille deux US Dollar (USD 2.670.002) du Compte de Prime d'Emission des Parts Ordinaires au compte de la réserve légale;

10. Divers.

III. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique décide de créer deux classes différentes d'actions à savoir des actions ordinaires et des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat.

*Deuxième résolution*

L'Associée Unique décide de convertir les quarante-cinq millions seize mille (45.016.000) parts sociales actuelles de la Société ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) et une valeur nominale totale de quarante-cinq millions seize

mille US Dollar (USD 45.016.000) en quarante-cinq millions seize mille (45.016.000) Actions Ordinaires de la Société ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune et une valeur nominale totale de quarante-cinq millions seize mille US Dollar (USD 45.016.000).

#### *Troisième résolution*

L'Associée Unique décide de convertir la prime d'émission actuelle de la Société s'élevant à cent trente millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents US Dollar (USD 130.498.400) en Prime d'Emission des Parts Ordinaires.

#### *Quatrième résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-six millions sept cent mille treize US Dollar (USD 26.700.013) afin de le porter de son montant actuel de quarante-cinq millions seize mille US Dollar (USD 45.016.000) à soixante-et-onze millions sept cent seize mille treize US Dollar (USD 71.716.013) par l'émission de vingt-six millions sept cent mille treize (26.700.013) Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat d'une valeur nominale de un US Dollar (USD 1) chacune et d'une valeur nominale totale de vingt-six millions sept cent mille treize US Dollar (USD 26.700.013), avec une Prime d'Emission des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat d'un montant de quatre-vingt millions cent mille quarante US Dollar et soixante centimes (USD 80.100.040,60).

#### *Intervention - Souscription - Payment*

L'Associée Unique, par le biais de son mandataire, déclare souscrire à toutes les vingt-six millions sept cent mille treize (26.700.013) Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat d'une valeur nominale de un US Dollar (USD 1) chacune et d'une valeur nominale totale de vingt-six millions sept cent mille treize US Dollar (USD 26.700.013) avec une Prime d'Emission des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat d'un montant de quatre-vingt millions cent mille quarante US Dollar et soixante centimes (USD 80.100.040,60) et de les libérer entièrement par un apport en nature de l'Actif Apporté.

La valeur totale de cet apport en nature, que l'Associée Unique déclare être de cent six million huit cent mille cinquante-trois US Dollar et soixante centime (USD 106.800.053,60), et dont l'estimation est acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant, qui est établi par Ernst & Young, Société Anonyme, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg, et dont le rapport conclut comme suit:

#### *Conclusion*

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the 26,700,013 MRPS of par value of USD 1 each, to be issued with total related MRPS premium of USD 80,100,040.60, hence total consideration amounting to USD 106,800,053.60

Ernst & Young, Société Anonyme"

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur", restera annexé aux présentes au présent acte pour être enregistrée en même temps.

#### *Effectivité de l'apport*

L'Associée Unique, par le biais de son mandataire, déclare que:

- elle est la seule détentrice de l'Actif Apporté, et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement transférables;
- l'apport de telles actions est effectif aujourd'hui sans restriction;
- toutes les formalités restantes sont en cours dans le pays de l'Actif Apporté dans le but d'effectuer et de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et envers tout tiers.

#### *Cinquième résolution*

Suite aux précédentes résolutions, l'Associée Unique décide de modifier les articles 6, 8, 12 et 13 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

#### **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

##### **6.1 Capital souscrit et libéré**

Le capital social est fixé à soixante-et-onze millions sept cent seize mille treize US Dollar (USD 71.716.013) représenté par quarante-cinq millions seize mille (45.016.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «Parts Ordinaires») et par vingt-six millions sept cent mille treize (26.700.013) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat»), toutes entièrement souscrites et libérées. Dans un souci de clarté, les termes «parts» et «parts sociales» dans les présents statuts incluent les Parts Ordinaires et les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat. A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à

s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

#### 6.2 Prime d'émission

Les Parts Ordinaires et les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat (appelées collectivement les «classes» de parts and individuellement appelée «classe» de parts) peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, soumises aux obligations légales et aux dispositions des présents statuts. Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des Parts Ordinaires (la «Prime d'Emission des Parts Ordinaires») restera attaché aux Parts Ordinaires et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des Parts Ordinaires»). Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat (la «Prime d'Emission des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat») restera attaché aux Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat»).

Tant que la Société a un actionnaire unique, une partie des Primes d'Emission des parts Ordinaires s'élevant 10% du capital social (représenté par les Parts Ordinaires et les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat) devra être allouée à la réserve légale.

#### 6.3 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

Tant que la Société est détenue par un actionnaire unique, si une dépréciation est actée dans les comptes quadrimestriels de la Société sur la valeur d'une de ses filiales et si les comptes quadrimestriels établissent que suite à cette dépréciation la Société est en perte, l'actionnaire peut, avant la fin de l'année comptable durant laquelle la dépréciation a été actée, diminuer le Compte de Prime d'Emission des Parts Ordinaires afin de compenser ladite perte.

#### 6.4 Rachat de parts

Les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat sont à tout moment rachetables au gré de la Société. L'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, peut décider de racheter une partie ou l'entièreté des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat conformément aux conditions énoncées ci-après.

La Société devra racheter les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat au plus tard le 8 septembre 2020 (la «Date de Maturité»), pour un montant correspondant à la valeur nominale actuelle des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat, du Compte de Prime d'Emission des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat, et de tout dividende préférentiel, tel que défini à l'article 12, accumulé mais non encore distribué au moment du rachat aux Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat. Néanmoins, les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat seront rachetées uniquement si la Société a suffisamment de fonds disponibles pour ledit rachat. Le paiement des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat rachetées peut être effectué en numéraire ou en nature, si la Société et le(s) détenteur(s) de Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat y consentent. Dans le cas où la Société ne disposerait pas de liquidités suffisantes pour racheter les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat à la Date de Maturité, elle pourra, à sa seule discrétion, racheter les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat par un paiement en nature (partiel ou total), à condition que la Société dispose de fonds distribuables suffisants pour procéder à ce rachat à la Date de Maturité.

Les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat rachetées par la Société doivent être immédiatement annulées et le montant du capital social doit être diminué en conséquence.

Les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat rachetées sont immédiatement annulées et le montant du capital social doit être réduit corrélativement. En outre, le compte de Prime d'Emission des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat devra être réduit en conséquence.

#### 6.5 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.6 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

#### 6.7 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié de chaque classe de parts et détenant ensemble au moins plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts de chaque classe de parts et détenant ensemble au moins trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 12. Distribution des profits.** Pour chaque année comptable de la Société, et pour la première fois lors de sa première année comptable, les détenteurs des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat ont droit à un dividende préférentiel cumulatif de 9,875% par an, déterminé sur une base journalière (360 jours/an), et calculé sur la valeur nominale des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat et du Compte de Prime d'Emission des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat («Dividende Préférentiel»).

Les Dividendes Préférentiels seront cumulés et peuvent être déclarés chaque année pour autant que la Société ait suffisamment de profits distribuables disponibles. Si les Dividendes Préférentiels de l'année ne peuvent être déclarés (en raison de l'insuffisance des profits distribuables), ils seront cumulés et pourront être distribués durant l'année comptable suivante, ou la première année où il y a un profit suffisant à distribuer.

Les détenteurs des Parts Ordinaires ont droit, chaque année comptable, aux profits restants de la Société (le «Dividende Ordinaire»), mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs de Parts Ordinaires tant que tous les droits à Dividendes Préférentiels des détenteurs des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat de l'année en cours et des années précédentes n'ont pas été acquittés.

Les Dividendes Préférentiels ci-dessus n'ont aucune influence sur l'obligation de chaque actionnaire de participer aux pertes décrites à l'article 13 des présents statuts.

Le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'un ou de plusieurs acomptes sur dividendes concernant les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat («Acompte sur Dividendes Préférentiels») et les Parts Ordinaires («Acompte sur Dividendes Ordinaires»), y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. La déclaration d'Acompte sur Dividende Préférentiels devrait être limitée aux Dividendes Préférentiels accumulés sur les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat au jour où la décision de distribuer un tel dividende est prise. L'Acompte sur Dividendes Ordinaires se limite aux profits distribuables excédants le profit nécessaire à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels jusqu'à la fin de l'année comptable. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société.

Le montant total distribué ne doit pas excéder le montant total des profits distribuables réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Suivant la dissolution de la Société, sous réserve du paiement des créanciers de la Société et de la disponibilité des fonds, les détenteurs des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat ont un droit préférentiel au remboursement de leur apport (comprenant notamment les Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat et le Compte de Prime d'Emission des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat) et du Dividende Préférentiel cumulé ou déclaré mais non encore payé.

Les détenteurs de Parts Ordinaires n'ont pas de droit préférentiel au remboursement de leur apport (comprenant notamment les Parts Ordinaires, le Compte de Prime d'Emission des Parts Ordinaires, et la Prime d'Emission des Parts Ordinaires allouée à la réserve légale ou à toute autre réserve) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat n'ont pas été exécutés. S'il n'y a pas de fonds suffisants pour payer entièrement le droit préférentiel de remboursement des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat, les fonds disponibles seront alloués au prorata des droits de remboursement. Les détenteurs de Parts Ordinaires ont droit à l'entière des bonis de liquidation de la Société après que les détenteurs des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat aient obtenu le paiement de leur droit au remboursement. Les détenteurs des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat sont donc exclus de tout excédant de liquidation de la Société après obtention du paiement de leur droit au remboursement.

En cas de pertes, ces pertes sont supportées premièrement par les détenteurs de Parts Ordinaires, et ensuite, si nécessaire, par les détenteurs des Parts Préférentielles avec Obligation de Rachat.

## Sixième résolution

L'Associée Unique décide d'allouer un montant de deux millions six cent soixante-dix mille deux US Dollar (USD 2.670.002) du Compte de Prime d'Emission des Parts Ordinaires au compte de la réserve légale de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

## Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, son mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39536. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010150766/692.

(100174161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

---

**Innoplan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach.

R.C.S. Luxembourg B 145.140.

Statuts Coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142780/11.

(100163358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Balzak s.a., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 148.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010143034/10.

(100163453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**TDV Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 76.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143703/10.

(100163355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 61.196,14.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149622/11.

(100171853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

**ICEC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ICEC Holding S.A.).**

**Capital social: USD 5.108.607,08.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 144.514.

In the year two thousand and ten, on the 29<sup>th</sup> of October.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ICEC Holding S.A.", a société anonyme (joint stock company) having its registered office at L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 144514, incorporated on January 15, 2009 before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 443 of February 28, 2009, modified for the last time on December 17, 2009 before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 107 of January 15, 2010 (hereafter "the Company").

The General Meeting was presided by Mr Jan Arie DEKKER, director, with address at Van Merlenlaan, 25, NL-2101 GC Heemstede (The Netherlands).

The chairman appointed as secretary Mr Charles DURO, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel BONIFAZZI, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I.- The Chairman states that the shareholders have been convened.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

III.- The Chairman states that it appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

IV.- The agenda of the General Meeting was the following:

*Agenda*

1. Change of the legal form of the Company from a joint stock company ("société anonyme" – S.A.) to a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" – S.à r.l.);

2. Change of the name of the Company to ICEC Holding S.à r.l.;

3. Restatement of the by-laws in order to bring them in conformity with the new legal form of the Company without amendment of its essential characteristics and to reflect the decisions taken;

4. Appointment of managers;

5. Miscellaneous.

After approval and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

*First resolution*

The General Meeting resolved to change the legal form of the Company from a joint stock company ("société anonyme" – S.A.) to a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" – S.à r.l.) and to restate the by-laws of the



Company in order to bring them in conformity with the new legal form of the Company without amendment of its essential characteristics.

*Second resolution*

The General Meeting resolved to change the name of the Company to ICEC Holding S.à r.l.

*Third resolution*

The General Meeting resolved to proceed to a restatement of the by-laws of the Company in order to bring them in conformity with the new form of the Company without amendment of its essential characteristics and to reflect the decisions taken.

**Art. 1<sup>er</sup>. Formation.** There is formed a private limited liability company (“the Company”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (“the Laws”) and by the present articles of association (“the Articles”).

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of “ICEC Holding S.à r.l.”.

**Art. 3. Registered office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager(s) and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

In the event that, in the view of the manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager(s).

**Art. 4. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 6. Share capital.** The share capital of the Company is fixed at five million one hundred and eight thousand six hundred and seven point zero eight United States Dollars (5.108.607,08-usd) divided into two hundred sixty-seven thousand and seventy-nine (267.079) shares with a nominal value of nineteen point one two seven seven zero zero three five three United States Dollars (19,127700353-usd) each, all of which are fully paid up.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 7. Share premium.** In addition to the share capital, a share premium account may be set up to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the share premium account may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

**Art. 8. Ownership of shares.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended).

**Art. 10. Register of shares.** There will be held at the registered office a register of shares which may be inspected by each shareholder.

**Art. 11. Incapacity, Insolvency, Bankruptcy of the shareholder(s).** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12. Management.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager.

If several managers are appointed, they shall form a board of managers (“the Board of Managers”).

**Art. 13. Power of the manager(s).** The manager(s) are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the manager(s).

**Art. 14. Representation.** The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 15. Interim dividend.** The manager(s) may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

**Art. 16. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

**Art. 17. Management fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 18. Conflicts of interest.** If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

**Art. 19. Liability of the manager(s).** The manager(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

**Art. 20. Auditor(s).** Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

**Art. 21. Shareholder(s).** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

**Art. 22. General meetings.** Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the manager(s), subsidiarily, by the auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing more than half (1/2) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital, each share entitling to one vote.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

**Art. 23. Financial year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

**Art. 24. Financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting.

**Art. 25. Legal reserve.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended) (“the Legal Reserve”).

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

**Art. 26. Allocation of the profits.** After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

**Art. 27. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

**Art. 28. Incorporated Provisions.** Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Fourth resolution*

The General Meeting resolved to give full discharge to the directors and to the independent auditor of the Company until the date hereof for the accomplishment of their mandate.

The General Meeting resolved to replace the board of directors by a board of managers and to fix the number of managers at five and to appoint for unlimited duration:

- Mr Jan Arie DEKKER, company director, born on March 19, 1948 in Gravenhage (the Netherlands), with address at Van Merlenlaan, 25, NL-2101 GC Heemstede, the Netherlands;
- Mr William James ZISSON, company director, born on April 6, 1941 in New York, with address at The Woodlands, 10600 Six Pines Drives, Apartment 1033, Texas 77381, United States of America;
- Mr Dirk VAN MEURS, company director, born on January 8, 1944 in Hilversum (The Netherlands), with address at 70, Goldsworth Road, Woking, GB-GU21 6LQ Surrey, United Kingdom;
- Mr Charles DURO, attorney at law, born on June 5, 1958 in Luxembourg, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;
- Mrs Maggy KOHL BIRGET, accountant, born on May 18, 1941 in Luxembourg, with professional address at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1.400.-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, which are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

#### **French version**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ICEC Holding S.A.», ayant son siège social situé à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 144514, constituée le 15 janvier 2009 par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 443 du 28 février 2009, modifié pour la dernière fois le 17 décembre 2009 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 107 du 15 janvier 2010 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de M. Jan Arie DEKKER, administrateur, demeurant à Van Merlenlaan, 25, NL-2101 GC Heemstede (Pays-Bas).

Le Président comme secrétaire Maître Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

I.- Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

#### *Agenda*

1. Transformation de la forme juridique de la Société de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.);
2. Modification de la dénomination de la Société en ICEC Holding S.à r.l.;
3. Refonte des statuts afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles et afin de refléter les décisions prises;
4. Nominations de gérants;
5. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de transformer la Société de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé la modification de la dénomination de la Société en ICEC Holding S.à r.l.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles et afin de refléter les décisions prises.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée («la Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

**Art. 2. Dénomination.** La Société a comme dénomination «ICEC Holding S.à r.l.».

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des gérant(s) et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des gérant(s).

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication

aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le conseil d'administration.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera nécessaire pour l'accomplissement et de développement de ce qui précède.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est de cinq millions cent huit mille six cent sept virgule zéro huit Dollars Américains (5.108.607,08-usd) représenté par deux cent soixante-sept mille soixante-dix-neuf (267.079) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de dix-neuf virgule un deux sept sept zéro zéro trois cinq trois Dollars Américains (19,127700353-usd) chacune, toutes entièrement libérées.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

**Art. 7. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Propriété des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des parts sociales.** Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

**Art. 10. Registre des parts sociales.** Il est tenu au siège social un registre des parts sociales dont tout associé pourra prendre connaissance.

**Art. 11. Incapacité, Insolvabilité ou Faillite des Associé(s).** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance («le Conseil de Gérance»).

**Art. 13. Pouvoir des gérant(s).** Les gérant(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence des gérant(s).

**Art. 14. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15. Acompte sur dividende.** Les gérant(s) peuvent décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

**Art. 16. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 17. Rémunération et Débours.** Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 18. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 19. Responsabilité des gérant(s).** Les Gérants n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 20. Commissaire(s) aux comptes.** Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé

et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

**Art. 21. Associé(s).** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

**Art. 22. Assemblées générales.** Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts des gérant(s), subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 23. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 24. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle

**Art. 25. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 26. Affectations des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

**Art. 27. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.



**Art. 28. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de donner pleine décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs fonctions jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée Générale a décidé de remplacer le conseil d'administration par un conseil de gérance et de fixer le nombre des gérants à cinq et de nommer pour une durée indéterminée:

- M. Jan Arie DEKKER, administrateur, né le 19 mars 1948 à Gravenhage (Pays-Bas), demeurant à Van Merlenlaan, 25, NL-2101 GC Heemstede (Pays-Bas);

- M. William James ZISSON, administrateur, né le 06 avril 1941 à New York (Etats-Unis d'Amérique) demeurant à The Woodlands, 10600 Six Pines Drives, Apartment 1033, Texas 77381 (Etats-Unis d'Amérique);

- M. Dirk VAN MEURS, administrateur, né le 08 janvier 1944 à Hilversum (Pays-Bas), demeurant à 70, Goldsworth Road, Woking, GB-GU21 6LQ Surrey (Royaume-Uni);

- Me Charles DURO, avocat, né le 05 juin 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Mme Maggy KOHL BIRGET, comptable, née le 18 mai 1941 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à EUR 1.400.-.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.A. Dekker, C. Duro, L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13601. Reçu: cent cinquante euros 75,00 € Amendes: 75,00 € =150,00 €

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150300/509.

(100173187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**Cosmar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 59, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 101.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149669/10.

(100172476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

**Daims S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.706.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.11.2010.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2010149675/12.

(100172470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**Haymarket Financial Luxembourg 2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.040.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010149734/11.

(100172496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**Mamer-Solar S.C., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 576.

---

Je soussigné, Kauten Paul, gérant de la société civile "MAMER - Solar s.c." déposé le 04/02/2005 sous le n° d'immatriculation E 576, déclare par la présente avoir reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, un acte de notoriété attestant que la succession de feu Monsieur SCHLESSER Pierre décédé à Luxembourg le 18 septembre 2009 échu à:

- Madame Christiane Knaff,
- Madame Eliane SCHLESSER,
- Madame Chantal SCHLESSER,
- Madame Charlotte SCHLESSER,
- Monsieur Ronald SCHLESSER,
- Madame Isabelle SCHLESSER, et
- Monsieur Yves SCHLESSER.

Beckerich, le 27 septembre 2010.

Paul Kauten

*Gérant*

Référence de publication: 2010152841/21.

(100173673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

---

**Haymarket Financial Luxembourg 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.039.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010149735/11.

(100172384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**Hico S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 138.929.

---

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

131227

Luxembourg, le 12.11.2010.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2010149736/12.

(100172472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**Lagena Holding Company AG, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 15.584.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. November 2010.

Für gleichlautende Abschrift  
Für die Gesellschaft  
Maître Carlo WERSANDT  
Notar

Référence de publication: 2010149773/14.

(100171870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**Intelligent Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.890.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée  
unique en date du 4 novembre 2010*

1. M. Cédric BRADFER a démissionné de son mandat de gérant.
2. Mme Tessa LANG, administrateur de sociétés, née à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour INTELLIGENT ENGINEERING S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010150309/17.

(100172630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**Paul MN Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 300.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 144.467.

—  
EXTRAIT

*Dépôt rectificatif se référant à l'extrait déposé le 8 juin 2009 portant le numéro L090082139.*

- L'adresse de l'associé unique est incomplète.

Il y a lieu de lire:

2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, United States;

en lieu et place de:

2711 Centerville Road, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, United States

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010149805/16.

(100172350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**Chemical Project Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.868.

—  
EXTRAIT

En date du 08 octobre 2010, le Conseil d'administration coopte Madame Laurence BARDELLI, employé privée, avec adresse professionnelle au 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Luxembourg, le 10 Novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010149933/16.

(100171393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**MOOR PARK MB 14 Kassel bei Vellmar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.349.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 octobre 2010*

## 1. Les mandats des gérants:

- Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

- Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

- Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin, 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

sont renouvelés pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 30 septembre 2010.

2. Le mandat du réviseur d'entreprise de la Société, PricewaterhouseCoopers AG., établi au 13, New-York-Ring, D-22237 Hambourg, est renouvelé pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 30 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010151003/22.

(100174166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

---

**FLY33, Société à responsabilité limitée,****(anc. Alcon S.à r.l.).****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 17, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 93.595.

—  
L'an deux mille dix, le deux novembre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé

A comparu:

Monsieur Eric Stael, demeurant à L-1713 Luxembourg, 56 rue de Hamm, Luxembourg.

Le comparant déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Monsieur Eric Stael (ci-après l'«Associé Unique») est l'associé unique de Alcon, S.à r.l., une "société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 17, rue de Bonnevoie, (ci-après dénommée la «Société»), constituée suivant un acte reçu le 7 mai 2003, par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 636 du 12 juin 2003.

### *Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination de la Société;
2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société, afin de refléter le changement de nom de la Société;
3. Modification de l'objet social de la Société;
4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter le changement d'objet social de la Société;
5. Divers.

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société, par conséquent, la dénomination de la Société est désormais la suivante: "FLY33".

### *Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter la nouvelle dénomination de la Société.

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'article 2 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«La société prend la dénomination de FLY33, société à responsabilité limitée.»

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'étendre l'objet social de la Société afin de pouvoir effectuer des prestations de services dans le domaine de la petite restauration sur place et à emporter avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'extension de l'objet social de la Société.

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité de la société ou du groupe dont elle fait partie. Elle pourra recevoir des commissions sur tout apport de clientèle fournie en faveur de tiers.

La société a pour objet l'exploitation d'un snack-bar avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques et vente de petite restauration sur place et à emporter, commerce exercé sous l'enseigne «33».

D'une façon générale, elle prendra toutes mesures nécessaires et pourra faire toute opération jugée utile à l'accomplissement de son objet social.»

### *Frais*

Le montant des frais, rémunération et charges, incombant à la société en raison du présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Stael, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48361. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010150113/66.

(100172803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**Camlux B, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.566.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 8 novembre 2010*

1) Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2) Monsieur Jean KONINCKX, administrateur de société, né à Namur (Belgique), le 7 octobre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CAMLUX B

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010150148/16.

(100173144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**Compagnie d'Investissement des Alpes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.604.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Novembre 2010 que:

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant professionnellement à 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg à été nommé administrateur en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010149934/15.

(100171411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**Transcargos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 69.747.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof/Koerich, le 12 novembre 2010.

TRANSCARGO S.A.

Signature

Référence de publication: 2010150076/12.

(100171937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**A.Z. Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.416.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010150095/9.

(100172992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**Translux Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 65.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010150077/10.

(100172259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

**TRG SOF Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.734.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 116.206.

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Novembre 2010.

Peter Diehl  
Gérant

Référence de publication: 2010150079/14.

(100172319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

**Valdes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 48.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2010150082/10.

(100171993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

**Aurora Securities, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 140.696.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société anonyme dénommée "NEWMMASTER ASSOCIATES S.A., BVI" établie et ayant son siège social dans les Iles Vierges britanniques à Pasea Estate, Road Town, Tortola,

constituée aux termes d'un acte reçu le 4 janvier 2000, inscrite au registre de commerce et des sociétés des Iles Vierges britanniques I.B.C. numéro 359933,

ici représentée par Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ladite société aux termes d'une procuration lui donnée sous seing privé en date du 24 janvier 2000.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. -Que la société anonyme «AURORA SECURITIES», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 140696, a été

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juillet 2008, publié au Mémorial C n°2078 du 27 août 2008.

II. -Que le capital social de la société anonyme «AURORA SECURITIES», pré-qualifiée, s'élève actuellement à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, entièrement libérées;

III. -Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financières de la susdite société anonyme «AURORA SECURITIES».

IV. - Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V. - Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.Rochas, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13782. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150122/50.

(100172764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

### **ConocoPhillips Petroleum Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.688,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.282.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 12 octobre 2010 de la société ConocoPhillips Petroleum Holdings S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant A suivant à compter du 15 octobre 2010 pour une durée indéterminée:

Mr Kevin Lynn Vogel né le 6 février 1958 à Scotts Bluff, Nebraska, Etats Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle 600 North Dairy Ashford Road, Houston, Texas, 77079 - 1175, Etats Unis d'Amérique.

2. Démission du Géant A suivant à compter du 15 octobre 2010:

Monsieur Robert Neal Heinrich, né le 14 avril 1963 à Houston, Texas, Etats Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle 600 North Dairy Ashford Road, Houston, Texas, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ConocoPhillips Petroleum Holdings S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2010152042/20.

(100173685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.